



N° : 2023DM44

SERVICE : Commande Publique
REF. : IM

DECISION DU MAIRE 2023

Objet

Attribution du marché d'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière

Le maire de Marines,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 4° et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-CMa-06-03 du 9 juin 2023 « Modification de la délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire » autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation [...] de tous les marchés publics dont le montant est inférieur au seuil de procédure formalisée,

Vu la commission d'appel d'offres en date du 7 novembre 2023,

Considérant la procédure d'appel d'offres ouvert publiée au BOAMP et au JOUE le 28/09/2023,

Considérant l'analyse menée conformément aux critères du règlement de consultation,

Considérant le souhait de la commune d'élaborer un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière dans le cadre de l'opération de rénovation de son parc d'éclairage public,

Considérant l'avis de la commission d'appel d'offres tendant à retenir l'offre la mieux-disante, à savoir la société ETULUM, située 8 impasse des Groux à GARGENVILLE (78440) pour un montant de 11 895,00 € HT, soit 14 274,00 € TTC.

DECIDE

Article 1 : De signer le contrat d'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière proposé par la société ETULUM, située 8 impasse des Groux à GARGENVILLE (78440) pour un montant de 11 895,00 € HT, soit 14 274,00 € TTC.

Article 2 : De transmettre la présente décision à M. le préfet ainsi qu'au SGC de Cergy.

Article 3 : De rendre compte de la présente décision au conseil municipal.

Fait à Marines, le 23 novembre 2023

Le Maire,

Nadine NINOT